



PRÉFET DES ARDENNES

Cabinet

Charleville-Mézières, le - 1 OCT. 2018

Affaire suivie par : Aude Bernier

Tel : 03 24 59.66.21

@ : aude.bernier@ardennes.gouv.fr

Le Préfet

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Démarchage abusif sur la protection des données personnelles (RGPD)

Je souhaite appeler votre attention en qualité de chef d'entreprise, sur les pratiques agressives, voire abusives de certaines sociétés commerciales démarchant par téléphone, et qui se présentent comme organismes officiels sur le traitement des données personnelles (RGPD).

Le RGPD s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou en tant que sous-traitant, dès lors qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne ou que son activité cible directement des résidents européens.

Des sociétés profitent de l'entrée en vigueur de ce règlement depuis le 25 mai 2018 pour vendre un service d'assistance à la mise en conformité au RGPD. Au regard de ces pratiques commerciales trompeuses, je souhaite formuler plusieurs recommandations :

- vérifier l'identité des entreprises démarcheurs qui ne sont en aucun cas, contrairement à ce que certaines prétendent, mandatées par les pouvoirs publics pour proposer à titre onéreux des prestations de mise en conformité au RGPD ;
- vérifier la nature des services proposés : la mise en conformité au RGPD nécessite plus qu'un simple échange ou l'envoi d'une documentation. Elle suppose un vrai accompagnement, par un professionnel qualifié en protection des données personnelles, pour identifier les actions à mettre en place et assurer leur suivi dans le temps.

Dans certains cas, il peut aussi s'agir de manœuvres pour collecter des informations sur une société en vue d'une escroquerie ou d'une attaque informatique.

Au cas où vous recevriez ce type de sollicitations, il vous est conseillé de :

- demander des informations sur l'identité de l'entreprise démarcheuse permettant de faire des vérifications sur internet ou auprès des syndicats de votre profession ;

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard: 03 24 59 66 00 @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

- vous méfier de telles communications prenant les formes d'une information officielle émanant d'un service public ;
- lire attentivement les dispositions contractuelles ou pré-contractuelles ;
- prendre le temps de la réflexion et de l'analyse de l'offre ;
- diffuser ces conseils de vigilance auprès de vos services et des personnels qui sont appelés à traiter ce type de courrier dans l'entreprise ;
- ne payer aucune somme d'argent au motif qu'elle stopperait une éventuelle action contentieuse.

Si vous vous estimez lésé, vous pouvez vous adresser à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) des Ardennes par courriel à l'adresse :

ddcspp-ccrf@ardennes.gouv.fr

Je vous appelle donc à la plus grande prudence et vous invite à relayer le plus largement possible cette information.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Pascal JOLY

Liste des destinataires :

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises du département
Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie
Monsieur le président de la chambre de métiers et de l'artisanat

En communication à :

Mesdames et Messieurs les sous-préfets
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie des Ardennes
Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations